Carte tarifaire

Ecofix Flexy Online Pro
Octobre 2025

Prix variables **d'électricité** pour les contrats conclus en octobre 2025
Pour tous les clients professionnels. **(Prix hors TVA 21 %)**

Saviez-vous que votre prix de l'électricité se compose de 3 parties ?

1. Le prix de l'énergie
(frais fixes, coûts propres à Ecofix, contributions à l'énergie verte)

2. Les coûts de réseau
(distribution et transport)

3. Les taxes et redevances
(taxes, accises et contributions)

Prix variables – contrat d'un an
service client téléphonique – application Ecofix

Composition du prix de l'énergie

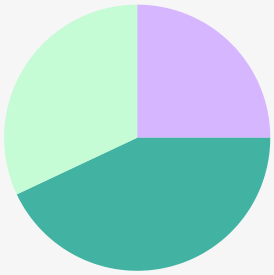

- Énergie livrée (Ecofix)
- Coûts de réseau
- Taxes, redevances & TVA

1.Prix variable de l'énergie – 1 an

Frais fixes (€/an)	Prix de l'énergie (€ cent/kWh)				Contribution énergie verte & congénération (€ cent/kWh)
	Compteur simple	Compteur bi-horaire		Compteur excl. nuit	
		heures pleines	Creuses		
35,00	Consommation				1,51
Prix annuel prévu:	10,01	10,01	10,01	10,01	
	Injection				
Prix annuel prévu:	4,15	4,15	4,15	/	

Télécharger l'application Ecofix

Découvrez tout sur notre programme de parrainage unique.
Friends with benefits

www.ecofixgp.be
Visitez notre site web pour toutes les infos et conditions.

Ecofix Gas & Power – 02 882 86 86 – hello@ecofixgp.be – www.ecofixgp.be – Rue des Arts 56, 1000 Bruxelles – BE 1011.812.443

*Disponible dans l'app Ecofix à partir du T2 2025. **Disponible dans l'app Ecofix à partir du T3 2025.

Ecofix

Carte tarifaire

Ecofix Flexy Online Pro
Octobre 2025

2.Coûts de réseau Distribution & transport

Région flamande	Compteur numérique				
Distribution Gestionnaire de réseau	Distribution				
	Tarif de capacité (pic mensuel moyen)	Tarif total kWh	Tarif total hors nuit	Tarif annuel relevé compteur régime de relevé : toutes les 15 minutes	Tarif annuel relevé compteur régime de relevé : mensuel / annuel
	€/kW/an	€cent/kWh	€cent/kWh	€/an	€/an
Fluvius Antwerpen	50,2420	5,65102	4,69616	17,51	17,51
Fluvius Halle-Vilvoorde	56,1845	5,85278	4,93191	17,51	17,51
Fluvius Imewo	53,2422	5,89031	4,91561	17,51	17,51
Fluvius Kempen	53,1120	6,07412	5,03452	17,51	17,51
Fluvius Limburg	48,8733	6,41264	5,31472	17,51	17,51
Fluvius Midden-Vlaanderen	49,0426	5,28980	4,45814	17,51	17,51
Fluvius West	56,9324	7,04385	5,79231	17,51	17,51
Fluvius Zenne-Dijle	55,7995	6,06100	5,10123	17,51	17,51

Région flamande	Compteur numérique				
Distribution Gestionnaire de réseau	Distribution				
	Tarif de capacité (forfait fixe)	Tarif total kWh	Tarif total hors nuit	Tarif annuel relevé compteur régime de relevé : mensuel / annuel	Tarif prosommateur
	€/kW/an	€cent/kWh	€cent/kWh	€/an	€/an
Fluvius Antwerpen	125,61	8,15862	7,20376	17,51	55,12
Fluvius Halle-Vilvoorde	140,46	9,14004	8,21916	17,51	61,75
Fluvius Imewo	133,11	8,86493	7,89023	17,51	59,89
Fluvius Kempen	132,78	9,16274	8,12314	17,51	61,90
Fluvius Limburg	122,18	9,52080	8,42288	17,51	64,32
Fluvius Midden-Vlaanderen	122,61	8,34353	7,51187	17,51	56,37
Fluvius West	142,33	10,18341	8,93186	17,51	68,79
Fluvius Zenne-Dijle	139,50	9,36741	8,40764	17,51	63,28

Ces grilles tarifaires incluent les tarifs du réseau de distribution, y compris les coûts du réseau de transport.

Ecofix

Carte tarifaire

Ecofix Flexy Online Pro
Octobre 2025

2.Coûts de réseau Distribution & transport

Région wallonne	Distribution						
Distribution Gestionnaire de réseau	Tarif simple	Tarif bi-horaire		Tarif nuit uniquement	Relevé annuel compteur	Tarif prosommateur	Transport
		Jour	Nuit				
	€cent/kW	€cent/kWh	€cent/kWh	€cent/kWh	€/an	€/kWe/an	€cent/kWh
AIEG	8,92	9,02	7,22	6,60	18,00	74,52	2,81
AIESH	12,07	13,41	7,32	7,32	17,18	92,15	2,81
ORES (Brabant Wallon)	10,18	10,81	6,26	5,10	13,06	82,04	2,81
ORES (Est)	10,18	10,81	6,26	5,10	13,06	82,04	2,81
ORES (Hainaut)	10,18	10,81	6,26	5,10	13,06	82,04	2,81
ORES (Luxembourg)	10,18	10,81	6,26	5,10	13,06	82,04	2,81
ORES (Mouscron)	10,18	10,81	6,26	5,10	13,06	82,04	2,81
ORES (Namur)	10,18	10,81	6,26	5,10	13,06	82,04	2,81
ORES (Verviers)	10,18	10,81	6,26	5,10	13,06	82,04	2,81
WAVRE	10,83	10,99	6,80	5,82	26,50	84,82	2,81
TECTEO - RESA	10,02	11,32	5,64	4,75	25,00	81,07	2,81

3.Suppléments & taxes

Supplément fédéral et Accises fédérales

Supplements (€cent/kWh)	
Contribution énergie	0,19261

Accises fédérales (€cent/kWh)	
Consommation entre 0 & 20.000 kWh	1,421
Consommation entre 20.000 & 50.000 kWh	1,209
Consommation entre 50.000 & 1,000.000 kWh	1,139

Suppléments régionaux

Contribution au Fonds de l'Énergie de la Région flamande (€/mois)	
Faible tension résidentiel	0,00
Faible tension non résidentiel	9,88

Surtaxes Région wallonne (€cent/kWh)	
Frais de raccordement	0,07500

Partage d'énergie (frais administratifs)
121,00 € / jaar

Ces grilles tarifaires incluent les tarifs du réseau de distribution, y compris les coûts du réseau de transport.

Ecofix

Carte tarifaire

Ecofix Flexy Online Pro

Octobre 2025

Informations sur nos tarifs

Le prix de l'électricité pour la consommation est indexé sur la base du paramètre Belpex_RLP. Le paramètre Belpex_RLP est défini comme suit : les prix horaires Belpex pondérés selon le RLP, où Belpex désigne les prix Day Ahead Baseload publiés par EPEX Spot. La pondération RLP se fait à l'aide du profil de consommation RLP_BE (Real Load Profile), qui correspond à la moyenne arithmétique des profils des différents gestionnaires de réseau de distribution en Belgique (publication par Synergrid). En cas d'injection, nous redistribuerons selon le profil SPP pondéré pour l'injection (publication par Synergrid).

Si les paramètres actuels sont supprimés, ne sont plus disponibles, ne sont pas publiés de manière régulière ou ne sont plus représentatifs d'un point de vue économique en raison de l'évolution du marché, nous pourrons appliquer de nouveaux paramètres ou composants.

Le prix de l'électricité, qui varie en fonction de l'évolution des paramètres de la formule tarifaire, est calculé sur base de l'indice applicable pendant la période facturée, tant pour votre consommation réelle que, le cas échéant, pour votre injection. Les montants indiqués sur votre facture d'acompte peuvent donc différer des prix mentionnés ci-dessus.

Autres composants de la facture

Comme décrit plus haut dans ces conditions particulières, le prix que vous payez pour l'électricité consommée est majoré d'autres éléments. Les tarifs de réseau pour la distribution et la transmission mentionnés ci-dessus sont ceux approuvés par le régulateur compétent. Les montants et la méthode de calcul des taxes, contributions, surtaxes et frais sont les plus récents au moment de la rédaction de ces conditions particulières. En cas de différence entre les tarifs d'Ecofix Gas & Power et les contributions légales ou les tarifs de réseau, ce sont ces derniers qui prévalent.

Formules pour consommation & injection (cent€/kWh HTVA)

Compteur simple : (BELPEX-RLP-M * 0,1010) + 1,1020
Compteur bihoraire – jour : (BELPEX-RLP-M * 0,1010) + 1,1020
Compteur bihoraire – nuit : (BELPEX-RLP-M * 0,1010) + 1,1020
Compteur exclusivement nuit : (BELPEX-RLP-M * 0,1010) + 1,1020
Injection : (BELPEX-SPP-M * 0,0884) - 0,5000

Facturation mensuelle

Vous avez opté pour une facturation mensuelle ? (conformément à l'article 11.3 des Conditions Générales) Alors, votre consommation ne sera pas estimée par acomptes, mais bien facturée sur base de votre consommation réelle par mois. Nous calculons la différence entre les index de compteur au début et à la fin du mois. Vous payez ainsi exactement ce que vous consommez, sans mauvaise surprise. Un compteur numérique est obligatoire à cet effet, afin que votre gestionnaire de réseau puisse nous transmettre vos index chaque mois. Cela nous permet de vous facturer précisément selon votre consommation réelle.

Envoi et mode de paiement des factures

Vous recevrez nos factures par e-mail. Vous choisissez votre mode de paiement : par domiciliation ou par virement. La première facture doit être payée avant la date de début de fourniture, sauf si vous avez opté pour une facturation mensuelle. Nous nous réservons le droit de reporter la date de début de fourniture si cette condition n'est pas remplie. Vous trouverez toutes les informations relatives au paiement et à la facturation à l'article 11 de nos Conditions Générales.

Frais pour rappels et mises en demeure	
Frais pour rappels (les 3 premiers sont gratuits)	7,50 €
Frais pour mise en demeure	15,00 €

Pas d'accès à Ecofix Digi & Ecofix "Friends With Benefits"

La formule Flexy Online Pro ne vous donne pas droit aux avantages d'Ecofix Digi (et aux fonctionnalités qu'elle comprend).
De plus, vous ne pouvez pas bénéficier du modèle Ecofix "Friends With Benefits" ("FWB") (www.ecofixgp.be/friends-with-benefits).
Souhaitez-vous tout de même profiter de ces avantages ? Dans ce cas, vous pouvez passer à la formule Flexy.